

Du vingt-cinq novembre an mil huit cent soixante-dix, à deux heures du soirACTE DE NAISSANCE de Louise Chaise Andrénée à La Garde le quatre-vingt-dix à six heures du matinfille de Joseph André ans, domicilié à La Garde et de Marie Sophie Eugénie Curran, épouse de Joseph André ans, domicilié à La GardeIl a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe fémininSur la déclaration à moi faite par Léon Auguste André, père de l'enfant, âgé de vingt-cinq ans, profession d' général domicilié à La GardePremier témoin, Jean-Baptiste André, âgé de quarante ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeSecond témoin, Joseph André, âgé de quarante-neuf ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeCONSTATÉ, suivant la loi par moi Charles Simon, adjoint délégué par le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Joseph André Louise Chaise André Charles Simon

Ch. Simon

Du deux décembre an mil huit cent soixante-dix, à deux heures du soirACTE DE NAISSANCE de Joseph Marinus Sequinné à La Garde le quatre-vingt-dix à six heures du matinfils de Joseph Marinus Sequin ans, domicilié à La Garde et de Marie Jeanne, épouse de Joseph Marinus Sequin ans, domicilié à La GardeIl a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculinSur la déclaration à moi faite par Joseph Marinus Sequin, père de l'enfant, âgé de vingt-cinq ans, profession d' cultivateur domicilié à La GardePremier témoin, Marie Jeanne, âgée de quarante ans, profession d' propriétaire, domiciliée à La GardeSecond témoin, Joseph Marinus Sequin, âgé de quarante-neuf ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeCONSTATÉ, suivant la loi par moi Charles Simon, adjoint délégué par le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi à l'exception de l'un d'eux, qui a été me dit savoir.

Joseph Marinus Sequin Charles Simon

Ch. Simon

Du deux décembre an mil huit cent soixante-dix, à quatre heures du soirACTE DE NAISSANCE de Noëlie Marie Françoise Pascalnée à La Garde le dix du présent à six heures du matinfille de Marius Louis Pascal ans, domicilié à La Garde et de Marie Jeanne, épouse de Marius Louis Pascal ans, domicilié à La GardeIl a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe fémininSur la déclaration à moi faite par Léon Auguste André, père de l'enfant, âgé de vingt-cinq ans, profession d' général domicilié à La GardePremier témoin, Jean-Baptiste André, âgé de quarante ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeSecond témoin, Joseph André, âgé de quarante-neuf ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeCONSTATÉ, suivant la loi par moi Charles Simon, adjoint délégué par le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé à l'exception de l'un d'eux, qui a été me dit savoir.

Joseph Marinus Sequin Noëlie Marie Françoise Pascal Charles Simon

Ch. Simon

Du deux décembre an mil huit cent soixante-dix, à quatre heures du soirACTE DE NAISSANCE de Noëlie Marie Françoise Pascalnée à La Garde le dix du présent à six heures du matinfille de Marius Louis Pascal ans, domicilié à La Garde et de Marie Jeanne, épouse de Marius Louis Pascal ans, domicilié à La GardeIl a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe fémininSur la déclaration à moi faite par Léon Auguste André, père de l'enfant, âgé de vingt-cinq ans, profession d' général domicilié à La GardePremier témoin, Jean-Baptiste André, âgé de quarante ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeSecond témoin, Joseph André, âgé de quarante-neuf ans, profession d' propriétaire, domicilié à La GardeCONSTATÉ, suivant la loi par moi Charles Simon, adjoint délégué par le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont